

290

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° ONATEL/...../P.K/DG/2018-2019  
RELATIF AU CONTRAT D'ASSURANCE DU PARC AUTOMOBILES DE L'ONATEL.**

Date de publication 26/02/2019

Date d'ouverture : 21/03/2019

### 1. Objet.

L'Office National des Télécommunications du Burundi, ONATEL en sigle, invite, par le présent Appel d'Offres, les candidats à présenter leurs offres sous pli fermé relatives au **Contrat d'Assurance du parc automobiles de l'ONATEL pour une période de 12 mois calendaires.**

### 2. Financement du marché

Le financement est assuré sur fonds propres de l'ONATEL, exercice 2018-2019.

### 3. Spécification du marché

.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres national tel que défini dans le Code Révisé des Marchés Publics du Burundi du 29 janvier 2018.

### 4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridique, technique et financière nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics.

### 5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse du Maître de l'Ouvrage citée au point 6 sur présentation de deux bordereaux de versement des montants suivants :

- Vingt cinq mille (25.000Fbu) francs Burundais, non remboursables, versés au compte N° 1123/030 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB), au nom de l'ONATEL ;
- Vingt cinq mille (25.000Fbu) francs Burundais, non remboursables, versés au sous-compte de transit des recettes non fiscales N° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

Adresse du Maître de l'Ouvrage :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».  
B.P. 60 Bujumbura  
Tél.: + 257 22 21 8588 ; + 257 22 266605  
E-mail : [onatel@onatel.bi](mailto:onatel@onatel.bi).

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut également être consulté au Secrétariat de la Direction Générale de l'ONATEL.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'Office National des Télécommunications « ONATEL », en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins vingt et un jours (21) jours calendaires avant la date limite de remise des offres figurant au point 15.

## 6. Présentation de l'offre

6.1. Les soumissionnaires doivent présenter les offres en six (6) exemplaires dont un (1) original et cinq (5) copies.

6.2. Les offres devront être envoyées à l'adresse indiquée ci-dessous au plus tard le <sup>21</sup>.../.../2019 à 10h00, heure locale sous enveloppe fermée par collage sans identification du soumissionnaire à :

Office National des Télécommunications « ONATEL ».  
B.P. 60 Bujumbura –BURUNDI  
Tél. : 22 21 8588 – 22 26 6605 – E-mail : [onatel@onatel.bi](mailto:onatel@onatel.bi)

avec la mention « **Avis d'Appel National d'Offres Ouvert N° ONATEL/...../P.K/DG/2019**  
**Contrat d'Assurance du parc Automobiles** ». <sup>290</sup>

**N.B : Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.**

6.3. La visite des lieux sera organisée à la demande du candidat en cas de besoin

## 7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

## 8. Date limite de dépôt des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au point 6.2. au plus tard le <sup>21</sup>.../.../2019 à 10h00, heure locale.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

## 9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes, en deux étapes, en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants à l'adresse indiquée ci-dessus dans la salle des réunions de la Direction Générale de l'ONATEL, le <sup>21</sup>.../.../2019 à 10 h 30', heure locale.

La première étape d'ouverture est relative aux offres techniques et la seconde étape concernera les offres financières.

Le procès verbal d'ouverture doit être contresigné par tous les membres de la sous commission d'ouverture présente.

Les représentants des soumissionnaires doivent signer la liste de présence.

### 10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont les suivantes :

- a) l'offre doit être complète, c'est-à-dire porter sur la totalité des véhicules automobiles spécifiés à la section II ;
- b) la conformité de l'offre technique ; et
- c) l'offre financière la moins disante.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ONATEL,

